

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60835-1-4

1992

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-01

Amendement 1

**Méthodes de mesure applicables au matériel
utilisé pour les systèmes de transmission
numérique en hyperfréquence**

Partie 1:

Mesures communes aux faisceaux hertziens
terrestres et aux stations terriennes de
télécommunications par satellite
Section 4: Qualité de transmission

Amendment 1

**Methods of measurement for equipment used
in digital microwave radio transmission systems**

Part 1:

Measurements common to terrestrial radio-relay
systems and satellite earth stations
Section 4: Transmission performance

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 12E: Faisceaux hertziens et systèmes fixes de télécommunications par satellite, du comité d'études 12 de la CEI: Radiocommunications.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
12E(BC)165	12E/243/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter, après l'article 3, le titre du paragraphe suivant:

3.1 Taux d'erreur binaire résiduel

Page 12

3 Paramètres supplémentaires

Supprimer le texte existant et le remplacer par le suivant:

Le présent paragraphe décrit le taux d'erreur binaire résiduel. D'autres paramètres additionnels sont actuellement étudiés par d'autres organisations internationales.

3.1 Taux d'erreur binaire résiduel

3.1.1 Définition et considérations générales

Le taux d'erreur binaire résiduel (TEBR) des équipements hertziens est un paramètre indispensable pour garantir la qualité de transmission du système.

NOTE – Le TEBR est le taux d'erreur en absence d'évanouissement. Il fixe la limite pour les erreurs inhérentes au système, en particulier celles dues aux effets de vieillissement, de l'environnement et des interférences à long terme.